

Cérémonie de mariage

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions notamment d'âge ou de résidence.



La constitution d'un dossier de mariage est le préalable à l'organisation de la cérémonie républicaine.

Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous par les deux futurs époux.

Téléchargez le document ci-dessous pour constituer votre dossier :

→ DOSSIER DE MARIAGE

Aperçu de la salle des mariages



LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► [Le site officiel de l'administration française](#)



VILLE DE
CHAMVILLE

VILLE DE CHAMVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAMVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**
08h30 / 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS